

SEANCE DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt huit mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Messieurs Daniel GUÉRIN, Alain LEBAS, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Arnaud DOLLEY, Michel HODIERNE, Christophe MOSQUERON, Marc PRIOULT Mesdames Marie HUYGHE-BOULET, Cendrine TANQUERAY, Corine BISSON, Danine LASTELLE, Odile CHAZEL.

Absent :

Absentes excusées : Mesdames Laurence FRAS et Dominique BOUGLÉ

Pouvoirs : Madame Bouglé donne son pouvoir à Monsieur Prioult

Madame Fras donne son pouvoir à Madame Huyghe-Boulet

Madame Corinne Bisson a été élue secrétaire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Préalablement à l'élection des Adjoint, le Conseil Municipal a délibéré sur le nombre d'adjoints à élire pour la nouvelle mandature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer à QUATRE le nombre d'Adjoints au Maire.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

DÉPARTEMENT
Calvados

COMMUNE :

PARVILLE

Élection du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

L'an deux mille quatorze, le vingt huit du mois de mars à dix heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PARVILLE, S.E.Z.E.A.S.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Daniel Guerin	Thérèse Pasquier	Denise Lachelle
Jean-Jacques Perrine	Nicolas Hébert	Odile Charrel
Cécile Bisson	Alain Lebas	Geneviève Tangueux
Suzanne Bourdele	Nicole Hugère-Boulet	
Arnaud Dolley	Noël Prioult	

Absents : Laurence Feraud, Dominique Broulé, Laurence Feraud, Anne Simon-Pauvreaux, Nicole Angère-Boulet, Dominique Broulé, Anne Simon-Pauvreaux, Nicole Feraud.

1. Installation des conseillers municipaux²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. M. Collin, a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. Nicolas Angère-Boulet, Geneviève Tangueux.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le maire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Présents s'ils sont accusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- e. Majorité absolue⁴ : 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
..... FERRIER Daniel	14	quatorze
.....		
.....		

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue⁴ :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
.....		
.....		
.....		

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
.....		
.....		
.....		

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. Daniel FERRIER a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶ Ne pas remplir le 2.6 et l'indication a été remplie au deuxième tour.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Levrain, Daniel élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Election du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 06
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 15
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 0
- e. Majorité absolue ⁷ 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
<u>Haughe, Boulet Marie</u>	<u>14</u>	<u>quatorze</u>
<u>Escab, Laurence</u>	<u>1</u>	<u>un</u>
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....
- e. Majorité absolue ⁷

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. Marie Haughe, Boulet a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

⁷ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquiescée au premier tour.

3.2. Election du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 09
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 15
- e. Majorité absolue ⁹ 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
<u>Derchain, Jean-Jacques</u>	<u>13</u>	<u>treize</u>
<u>Escab, Laurence</u>	<u>2</u>	<u>deux</u>
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....
- e. Majorité absolue ⁹

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. Jean-Jacques Derchain a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 09
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 15
- e. Majorité absolue ⁴ 8

⁹ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquiescée au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquiescée au deuxième tour.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M. S. Jacques Boucché a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ¹⁵

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 22.11.2020 à 18h00 heures,
 minutes, en double exemplaire ¹⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),
 Le conseiller municipal le plus âgé,
 Les assesseurs



¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquiescée au premier tour.
¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquiescée au deuxième tour.
¹⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexée, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au titre du paragraphe « Observations et réclamations ».
¹⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
L. E. B. S.	13	T. R. S. A. S.
E. B. S.	2	D. S. A.
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. A. L. A. A. a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
D. S. A.	3	T. R. S. A. S.
P. S. A.	9	M. S. A. P.
E. B. S.	3	L. E. B. S.
.....
.....

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquiescée au premier tour.
¹² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquiescée au deuxième tour.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX E.P.C.I

Monsieur le Maire invite de conseil municipal nouvellement installé à procéder à l'élection de ses représentants au sein de l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale. Les délégués élus sont les suivants :

	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ORIVAL	Daniel GUERIN	Marie HUYGUE - BOULET	
SDEC	Alain LEBAS	Danine LASTELLE	
SMAEP du Vieux Colombier	Jean-Jacques DERAINE	Michel HODIERNE	Dominique BOUGLÉ
Centre de gestion de la fonction publique	Michel HODIERNE	Alain LEBAS	
COMITE SOUVENIR JUNO	Michel HODIERNE	Christophe MOSQUERON	
Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (SIDOM).	Corinne BISSON		Laurence FRAS et Marie HUYGHE-BOULET
Natura 2000	Corinne BISSON	Jacques BOURDEL	

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a élu comme suit les membres du Centre Communal d'action Sociale
Ont été élus

- Président : Monsieur Daniel GUÉRIN
- Madame Marie HUYGHE-BOULET Marie
- Madame Laurence FRAS
- Madame Odile CHAZEL
- Madame Cendrine TANQUERAY
- Madame Danine LASTELLE
- Monsieur Alain LEBAS

Les membres du Conseil Municipal ont pris note que le Maire devra désigner cinq membres supplémentaires parmi les administrés participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES	Laurence Fras/Cendrine Tanqueray/Marc Prioult
VOIRIES	Jean-Jacques Deraine/Alain Lebas/Jacques Bourdel/Arnaud Dolley
TRAVAUX	Michel Hodierne/Alain Lebas/Jacques Bourdel/Christophe Mosqueron
ECOLE	Marie Huyghe-Boulet/Corinne Bisson/Daniel Guérin/Arnaud Dolley
FORMATION/CULTURE/LOISIRS	Corinne Bisson/Odile Chazel/Alain Lebas
ENVIRONNEMENT/URBANISME	Arnaud Dolley/Jean-Jacques Deraine/Michel Hodierne
COMMUNICATION	Cendrine Tanqueray/Danine Lastelle/Arnaud Dolley/Corinne Bisson
CORRESPONDANT CRISE ERDF	Alain Lebas/Jean-Jacques Deraine
CORRESPONDANT DEFENSE ET PROTECTION CIVILE	Michel Hodierne
APPELS D'OFFRES	Michel Hodierne/Alain Lebas/Jacques Bourdel/Christophe Mosqueron
ASSAINISSEMENT	Jacques Bourdel/Dominique Bouglé
JEUNESSE ET SPORT	Arnaud Dolley/Alain Lebas/Corinne Bisson/Dominique Bouglé/Odile Chazel
ANCIENS COMBATTANTS	Michel Hodierne/Christophe Mosqueron